

# REGLEMENT

## CHALLENGE FRANCE 2015



Durée du Challenge	QSM	Date limite d'envoi du log	Remise des récompenses
01 janvier 2015 31 décembre 2015	14AT208 ALAN	31 mars 2016	Meeting AT France 2016

### Article 1 : Participants

Le challenge est ouvert à tous les membres Alfa Tango France Et DROM normalement à jour de leur cotisation auprès de l'association française à la date de la remise des trophées.

### Article 2 : Objet du Challenge

Contactez à titre personnel les membres Alfa Tango en France et dans le monde.

### Article 3 : Périodicité du Challenge

Le challenge se déroule sur la période allant du 1 janvier au 31 décembre de l'année précédant la remise des trophées.

### Article 4 : Contact exclu du challenge.

Sont exclus du présent challenge les concours nationaux, internationaux ou trophées régionaux organisés par les divisions Alfa Tango ainsi que les SES tel que Poland Indépendance Day, Santa Clauss, Women day, etc...

### Article 5 : Catégories du Challenge

Le challenge sera réparti sur deux catégories :

Contacts Mondiaux : tous les contacts établis avec des opérateurs AT en France et à l'étranger.

IOTA : tous les contacts établis avec des Iles activées sous leur indicatif International ou national, ou pour les îles non référencées faisant appel à une codification pouvant les identifier Ex : 14AT/AN île des ânes.

Rappel : les IWI ne sont pas des IOTA.

### Article 6 : Logs

L'envoi des logs devra se faire sur les feuilles Excel prévues à cet effet soit par mail soit par courrier au Challenge manager à la date et à l'adresse qui sera communiquée en début d'année de la remise des trophées.

**Article 7 : Classement**

Les classements seront effectués :

Pour la catégorie Contact mondiaux :

En fonction du nombre total de contacts effectués et de divisions contactées, Il sera attribué :

- 1 point par contacts établi
- 10 points pour chaque premier contact avec une division hors de France
- 5 points pour chaque premier contact établis avec un département France métropolitaine

Le classement final sera effectué dans l'ordre du plus grand nombre de points obtenus.

Pour la catégorie IOTA :

Aux plus grand nombre d'Iles contactées.

**Article 8 : Départage des Ex aequo**

EN cas d'ex aequo le départage se fera :

Pour la catégorie contacts mondiaux au plus grands nombre de divisions contactées ;

Pour la catégorie Iota au plus grand nombre de divisions contactées dans cette catégorie.

**Article 9 : Récompenses**

Les trois premiers dans chaque catégorie se verront attribuer une Coupe.

**Article 10 : Remise des récompenses**

Les récompenses seront remises lors de l'assemblée générale de l'année suivant celle du challenge.

En cas d'absence des récipiendaires les récompenses seront remises, soit au directeur de la région, soit à une personne pouvant la remettre à son destinataire, soit adressées en port due à la demande des personnes concernées.

**Article 11 : Contestation**

Concernant les éventuelles contestations concernant les classements le Challenge manager est seul décisionnaire.